



REGLEMENT DU JEU – 1 AN DE SUPER COOKIZ

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société MONTS FOURNIL, société par actions simplifiée au capital de 1 129 600 euros, sise ZAC du Clousis – 18 rue des Essepes – 85160 SAINT JEAN DE MONTS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 338 298 219 (*ci-après la « Société Organisatrice »*), organise en France métropolitaine un jeu au sein des points de vente du Réseau La Mie Câline (*ci-après le « Jeu »*).

Le Jeu est organisé sur la période du **31 août au 21 septembre 2022** et au sein des points de vente La Mie Câline participants dont la liste figure en annexe du présent Règlement (*ci-après le « Point de vente » ou « le Magasin »*).

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure résidant en France métropolitaine, à l'exception du personnel de la Société Organisatrice et des Points de vente Participants. **Les Participants doivent être équipés d'un téléphone portable permettant la prise de photographies et connecté à Internet afin de pouvoir participer.**

Les mineurs sont admis à participer à ce jeu à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation expresse de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation. L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur ou du jeune âgé de 18 ans, et l'acceptation que le participant reçoive, le cas échéant, un des prix du présent jeu. On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur (père et/ou mère, ou représentant légal).

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Les Participants devront trouver, au sein des villes dans lesquelles sont implantés les Points de vente participants, **UNE (1) balise sur laquelle figure le logo La Mie Câline et un QR-CODE.**

Afin de pouvoir trouver la balise, des indices seront fournis en magasin et sur le réseau social du magasin s'il en dispose (Facebook du magasin identifié « La Mie Câline de + ville »).



Le Participant ayant découvert une balise devra flasher le QR-CODE. Un message indiquera alors le magasin auquel est rattaché la balise. Aussi, afin de pouvoir remporter l'une des dotations mises en jeu, le Participant devra :

- **Se prendre en photo avec la balise (selfie) et en rapporter la preuve au sein du Point de vente correspondant à la balise.** Un guidage GPS via l'application Google Maps est intégré afin de se rendre directement en magasin. Les horaires de participation sont par défaut les horaires d'ouverture du Point de vente. Après vérification de la photographie (propriétés, présence de la balise et du participant ...) par les membres du personnel du Point de vente, UNE (1) planche de stickers sera remise au Participant dans la limite des stocks disponibles ;
- **Renseigner les informations demandées (nom, prénom, adresse mail) afin de pouvoir participer au tirage** au sort permettant de remporter UN (1) an de SUPER COOKIZ. Les tirages au sort (1 Gagnant par Point de vente) seront effectués par la Société Organisatrice à partir du fichier informatique comprenant les données renseignées par les Participants de chacune des balises. Les Gagnants seront recontactés par mail par la Société Organisatrice au cours du mois d'octobre.

ARTICLE 4 – DOTATIONS

Durant la période visée à l'article 1 des présentes, sont mis en jeu :

- **CENT CINQUANTE ET UN MILLE HUIT CENTS (151 800) planches de stickers** au sein de l'ensemble du réseau La Mie Câline. Les magasins ne seront pas réapprovisionnés pendant la période de Jeu, par conséquent, aucune dotation ne pourra être remise au Participant à l'écoulement des stocks disponibles en magasin. Les Gagnants devront récupérer leur dotation pendant la période de déroulement du jeu. Passé ce délai, plus aucune dotation ne sera remise par le Point de vente.
- **DEUX CENT TRENTE-DEUX (232) chéquiers permettant de remporter UN (1) an de SUPERCOOKIZ** sont mis en jeu au sein du Réseau La Mie Câline (1 chéquier par Point de vente participant). Aussi, les Gagnants remporteront UN (1) chéquier composé de CINQUANTE-DEUX (52) coupons permettant chacun de retirer UN (1) SUPER COOKIZ au sein d'un Magasin La Mie Câline participant. Les Gagnants seront recontactés par la Société Organisatrice par email aux coordonnées renseignées sur l'application liée à la balise. A réception du mail, les Gagnants devront transmettre leurs coordonnées postales afin de pouvoir recevoir le chéquier comprenant les coupons. Les coupons sont valables UN (1) an à compter de leur remise et jusqu'au 31 décembre 2023. Les Super COOKIZ seront remis en échange desdits coupons et dans la limite des stocks disponibles en magasins. A défaut de réponse au mail envoyé par la Société Organisatrice au plus tard le 30 novembre 2022, un nouveau tirage au sort sera effectué au mois de décembre pour remettre en jeu les chéquiers non-réclamés.

ARTICLE 5 – PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le présent Règlement compris, sont interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos ou autres signes distinctifs de la Société Organisatrice et des Points de vente de son réseau, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales et civiles.

ARTICLE 6 - COMMUNICATION DES GAGNANTS

La Société Organisatrice et/ou les Magasins pourront utiliser, à des fins promotionnelles et/ou publicitaires sur tout support médiatique de leur choix, les noms, prénoms, photographie, témoignage après signature d'une autorisation expresse par les Gagnants du présent jeu.

Aucune participation financière de la Société Organisatrice et/ou des Magasins ne pourra être exigée à ce titre par les Gagnants.

ARTICLE 7 - EXCLUSION

La participation au présent Jeu et l'acceptation d'un lot implique de la part des Participants l'acceptation pure et simple du présent Règlement et des décisions de la Société Organisatrice ou du Point de vente. Le Participant doit avoir une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants. A ce titre, il s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des dispositions du présent Règlement.

La Société Organisatrice et les points de Vente se réservent le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de tout Participant ne respectant pas totalement le Règlement et notamment si les informations et coordonnées fournies par le Gagnant sont invalides, erronées, illisibles ou incomplètes. A défaut de réponse au mail envoyé par la Société Organisatrice au plus tard le 30 novembre 2022 aux Gagnants du tirage au sort, un nouveau tirage au sort sera effectué au mois de décembre pour remettre en jeu les chéquiers non-réclamés. Le Gagnant ne pourra alors plus prétendre à sa dotation.

La Société Organisatrice et le Point de vente se réservent également le droit d'exclure toute personne troublant le bon déroulement du Jeu, et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le déroulement du Jeu tel que décrit dans le présent règlement ou aurait tenté de le faire. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur, étant précisé qu'aucune indemnité de quelle que sorte que ce soit ne pourra être demandée par son auteur à la Société Organisatrice ou au Point de vente.

Ils se réservent la faculté de procéder à toute vérification afin d'assurer le respect du présent article et de l'ensemble du présent Règlement notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE

Les Points de vente seront seuls responsables de la mise en place de la balise et des indices fournis. Les tirages au sort sont effectués par les membres de la Société Organisatrice de façon aléatoire et ne sauraient faire l'objet d'une quelconque contestation que ce soit.

La Société Organisatrice et les Points de vente déclinent toute responsabilité se rapportant au lot offert, notamment en cas de retard ou à une éventuelle insatisfaction du Gagnant concernant le lot. Ils ne pourront être tenus responsables en cas de retard, de mauvais acheminement, d'endommagement, de destruction ou de perte des Dotations remises aux Gagnants.

La Société Organisatrice pourra, sans engager sa responsabilité, en cas de circonstances exceptionnelles, étrangères à sa volonté, écourter, ou proroger le Jeu. En cas d'évènement relevant

de la force majeure, telle que définie par la loi et la jurisprudence des tribunaux français, la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler le Jeu.

La Société Organisatrice pourra se voir contrainte, notamment en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté, de modifier en cours d'opération la nature des dotations mises en Jeu et de les remplacer par d'autres de valeur au moins équivalente. Cette substitution ne pourra donner lieu en aucun cas à un remboursement des Gagnants.

ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Afin de permettre la remise de certains lots, la Société Organisatrice peut recueillir les données personnelles des Participants, à savoir notamment leur nom, prénom, adresse mail, adresse postale et numéro de téléphone. Ces données à caractère personnel sont utilisées exclusivement aux fins d'organisation du Jeu et de remise des dotations et seront conservées TROIS (3) mois à compter de la fin du Jeu.

En communiquant les données requises, le Participant accepte, sous réserve de l'exercice de son droit d'opposition dans les conditions définies ci-après, que ses données soient communiquées aux sous-traitants intervenant dans le cadre de l'organisation du Jeu répondant aux exigences légales relatives aux données personnelles, notamment quant à leur localisation et sécurité, et ce pour les seuls besoins des travaux de sous-traitance.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression de leurs données personnelles collectées par la Société Organisatrice. Ils peuvent aussi s'opposer, pour des motifs légitimes, au traitement de ces données personnelles. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant le représentant légal du Point de vente concerné.

ARTICLE 10 - DEPOT DU REGLEMENT

Le présent Règlement est disponible sur le site www.lamiecaline.com où il peut être consulté, téléchargé et imprimé librement et dans les magasins participants.

Il est déposé auprès de l'Etude SELARL Alexandra KRACHT, Huissier de Justice, 6 Rue Henri Becquerel, 85300 CHALLANS.

En cas de différence entre la version du Règlement déposée chez l'huissier et la version du Règlement accessible en ligne ou en magasin, seule la version déposée chez l'huissier prévaudra.

ARTICLE 11 - REMBOURSEMENT DES FRAIS

Les éventuels frais de connexion à Internet seront remboursés sur la base des horaires de connexion figurant sur la facture détaillée remise par le Participant et dans la limite de 10 minutes de consultation (application du jeu et Google maps) à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse indiquée à l'article 12 des présentes, au plus tard TRENTE (30) jours après la clôture du présent Jeu, le cachet de La Poste faisant foi (*le montant maximum du remboursement, évalué par la Société Organisatrice sera de 0.20 euros TTC. La société Organisatrice ne remboursera pas les demandes excessivement dérisoires qui seraient inférieures à 0.10 euros TTC*). Les joueurs utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions (câble, ADSL, liaison spécialisée,

forfait mobile avec internet illimité car dans ce cas l'abonnement est contracté par le Participant pour son usage d'Internet en général ; le fait pour le Participant de se connecter à Internet pour participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais supplémentaire) ainsi que le matériel informatique ou électronique utilisés pour participer au Jeu ne pourront être remboursés.

Toute demande de remboursement des frais de participation (connexion internet) devra comporter, de manière lisible, les informations suivantes :

- les nom, prénom et adresse postale complète du Participant ;
- le nom du Jeu ainsi la mention de l'url du site
- les dates et heures de connexions ;
- une copie de la facture détaillée du fournisseur d'accès auquel le Participant est abonné, faisant apparaître le tarif, le forfait, les date et horaires de connexion clairement soulignés ;
- un RIB (relevé d'identité bancaire) au nom et prénom du Participant.

Toute demande incomplète, illisible, et/ou envoyée à une autre adresse que celle mentionnée à l'article 12 ou envoyée postérieurement à la période susvisée (cachet de la poste faisant foi) sera considérée comme nulle. Les frais d'affranchissement liés à la demande de règlement seront remboursés, dans la limite du tarif lent national en vigueur (base 20 g), sur simple demande écrite à cet effet accompagnant la demande de règlement. Les demandes de remboursement sont limitées à une seule demande par foyer (même nom, même adresse).

Il est entendu à cet égard que la Société Organisatrice ne s'engage à rembourser que les Participants ayant accédé au site lié à la balise en respectant les conditions d'accès et de participation telles que visées au présent règlement.

ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE, LITIGES ET RECLAMATIONS

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation devra être adressée par écrit dans un délai de trois mois suivant la date de la participation au Jeu (date de retrait), le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
MONTS FOURNIL – Service Marketing – ZAC du Clousis – 18 rue des Essepes -
85160 SAINT JEAN DE MONTS.

En cas d'absence d'accord amiable relatif à une réclamation ou à un litige, la Société Organisatrice, les Points de vente et le Participant se réservent le droit de soumettre leur différend aux tribunaux compétents.

ANNEXE 1 : Liste des Points de vente Participants

Ville	Complément	Adresse	Code Postal
ABBEVILLE		26 place Max Lejeune	80100
AGDE		93 chemin du Mont Saint Loup	34300
AGEN		69 bd de la République	47000
AGEN	BOE	Zac de Fabas	47550
AIX LES BAINS		277 rue de Genève	73100
ALBERTVILLE		75 rue de la République	73200
ALBI	VIGAN	6 place du Vigan	81000
ALBI	STE CECILE	2 rue Sainte Cécile	81000
ALBI	ARQUIPEYRE	Rond-point Larquipeyre, Route de Lescure	81000
ALENCON		6 grande Rue	61000
ALES		23 rue Saint Vincent	30100
AMIENS		1 bis place Gambetta	80000
ANCENIS (ST GEREON)		52 boulevard de la Prairie	44150
ANGERS		43 rue Saint Aubin	49100
ANGERS	FOCH	20 boulevard Maréchal Foch	49100
ANGERS	SAINT SERGE	3 boulevard Gaston Ramon,	49100
ANGOULEME		3 rue Hergé	16000
ANGOULEME	H82	82 rue Hergé	16000
ANNECY		23 rue Sommeiller	74000
ANNEMASSE		15 avenue Pasteur	74100
ARCACHON		44 bis cours Lamarque de Plaisance	33120
ARGENTAN		9-11 place du Marché	61200
ARMENTIERES		2 rue de Dunkerque	59280
ARNAGE		133 boulevard Pierre Lefaucheux	72230

ARRAS		26 rue Gambetta	62000
AUCH		36 bis, 38 rue de Lorraine	32000
AURAY		12 place de la République	56400
AURILLAC		1 avenue Gambetta	15000
AVRANCHES		8 place Littré	50300
BAYEUX		82 rue St Malo	14401
BAYONNE		32 rue de la Salie	64100
BAYONNE	MARINADOUR	C.C. Marinadour - 50 avenue Henri Grenet	64100
BEAUBAIS		11 rue St Pierre	60000
BEAUVOIR SUR MER		14 rue Charles Gallet	85230
BELFORT		4 place Corbis	90000
BERGERAC		2 rue de la Résistance	24100
BETHUNE		5 rue des Treilles	62400
BEZIERS		5-7 place de la Victoire	34500
BEZONS		3 rue Julius & Ethel Rosenberg	95870
BISCARROSSE		1187 avenue de la République	40600
BONCHAMP LES LAVAL		Bd des Gds Bouessays	53960
BORDEAUX	STE CATHERINE	107 rue Sainte Catherine	33000
BORDEAUX	VICTOR HUGO	142 Cours Victor Hugo	33000
BORDEAUX	P. DIJEAUX	107 rue Porte Dijeaux	33000
BORDEAUX	LAC	CC cœur Ginko, 90 av. des quarante journaux	33000
BOULOGNE SUR MER		2 grande Rue	62200
BOURG EN BRESSE		1 rue René Cassin	01000
BOURGES		11 bis rue Moyenne	18000
BOURGOIN JALLIEU		7 place St Michel	38300
BRESSUIRE		1 rue Gambetta	79300

BREST	JEAN JAURES	45 rue Jean Jaurès	29200
BREST	ST LOUIS	5 place Saint Louis	29200
BRIVE LA GAILLARDE		9 place du Général de Gaulle	19100
BRIVES CHARENSAC		1 bis Côte de Tireboeuf	43700
CAEN		110 rue Saint Pierre	14000
CAHORS		93 bd Gambetta	46000
CALAIS		1 bd Lafayette	62100
CAMBRAI		48 place Aristide Briand	59400
CARCASSONNE	BOUFFET	Z. Commerciale de Salvaza, lieu-dit La Coustoune	11000
CARPENTRAS		143 rue de la République	84200
CASTRES		21 place Jean Jaurès	81100
CAVAILLON		765 avenue de la Libération	84300
CHALLANS		2 rue Gambetta	85300
CHALLANS PALAIS VENDEEN		24 rue de Nantes	85300
CHALON S/SAONE		2 place du Général de Gaulle	71100
CHALONS EN CHAMPAGNE		16 place Foch	51000
CHAMBERY		22 bd de la Colonne	73000
CHARLEVILLE-MEZIERES		8 rue Pierre Bérégovoy	08000
CHARTRES		36 rue du Bois Merrain	28000
CHATEAUBRIANT		16 rue Aristide Briand	44110
CHATEAU-GONTIER		13 place de la République	53200
CHATELLERAULT		77 bd Blossac	86100
CHAUMONT		7 place de la Concorde	52000
CHERBOURG		2-4 rue Maréchal Foch	50100
CHOLET		3 place Travot	49300
CLUSES		19 grande Rue	74300
COGNAC		21 place François 1er	16100

COLMAR		43 rue des Clefs	68000
COMPIEGNE		13 place de l'Hôtel de Ville - 1 rue Napoléon	60200
CREIL		36 avenue Jules Uhry	60100
DAX		34 rue Saint Vincent	40100
DIEPPE		22-24 place Nationale	76200
DIEPPE	BELVEDERE	C.C du Belvédère	76200
DIJON		4 rue Bossuet	21000
DOUAI		16 place d'Armes	59500
DRAGUIGNAN		13 bd Clémenceau	83300
DUNKERQUE		28 boulevard Alexandre III	59140
ELBEUF		66 rue des Martyrs	76500
EPINAL		32 rue Léopold Bourg	88000
EVREUX		33 bis rue du docteur Oursel	27000
FECAMP		54/56 rue Jacques Huet - BP 110	76403
FIGEAC		6 Rue de la République	46100
FIRMINY		2 avenue de la Gare	42700
FLERS		4 rue Blin	61100
FLERS	GRANDS CHAMPS	Route de Domfront	61100
FONTENAY LE COMTE		19 rue du Port	85200
FOUGERES		2 place Aristide Briand	35300
GAILLAC		C.C de Roumagnac, Avenue Saint Exupéry	81600
GAP		5-7 rue Carnot	05000
GRANVILLE		38 rue Paul Poirier	50400
GRANVILLE	VENDEEN	771 avenue des Vendéens	50400
HAGUENAU		63 Grand' Rue	67500
HYERES		2 avenue du Maréchal Lyautey	83400

L' ILE D'YEU		1 quai Carnot	85350
LA CHAPELLE SAINT AUBIN		78 rue du Moulin aux Moines	72650
LANGUEUX		1 rue Fulgence Bienvenue	22360
LANNION		6 quai d'Aiguillon	22300
LA ROCHE SUR YON		1 rue Georges Clémenceau	85000
LA ROCHE SUR YON	MC3	14 avenue Yitzhak Rabin	85000
LA ROCHELLE		44 rue du Palais	17000
LA SEGUINIÈRE		Marques Avenue, Rue du Bocage	49280
LA TESTE DE BUCH		C.C Les Océanides, 670 avenue Vulcain	33260
LAVAL		7 place du 11 Novembre	53000
LE HAVRE		80 place de l'Hôtel de Ville	76600
LE MANS		26 rue Claude Blondeau	72000
LE PUY EN VELAY		35 place du Breuil	43000
LENS		2 boulevard Basly	62300
LES HERBIERS		Avenue de la Maine	85500
LES SABLES D'OLONNE		8 quai Ernest Franqueville	85100
LIBOURNE		25 place Surchamp	33500
LILLE		73 rue Faidherbe	59000
LIMOGES	JEAN JAURES	30 rue Jean Jaurès	87000
LIMOGES	LA MOTTE	25 place de la Motte	87000
LISIEUX		58 rue Henri Cheron	14100
LORIENT		4 rue de la Patrie	56100
LORIENT	PLENENO	ZAC du Plénéno, 6 rue Georges Brassens	56100
LYON	METRO BELLECOUR	Métro Bellecour	69002
LYON	METRO BELLECOUR 2	Métro Bellecour	69002
LYON	TERREAUX	35 BIS AVENUE VIVIANI	69008

MANOSQUE		2 bd Elémir Bourges	04100
MARMANDE		35 rue Léopold Faye	47200
MARSEILLE	ST FERREOL	16 rue Saint Ferréol	13001
MARSEILLE	VIEUX PORT	6 place Gabriel Péri	13001
MAYENNE		15 place Georges Clémenceau	53100
MEAUX		20 rue du Général Leclerc	77100
MELUN		2 rue Paul Doumer	77000
MILLAU		9 place du Mandarous	12100
MONT DE MARSAN		6 avenue Gambetta	40000
MONT DE MARSAN (ST PIER)	GRAND MOUN	319 bd Oscar Niemeyer	40280
MONTARGIS		15 rue Dorée	45200
MONTAUBAN		12 rue de la Résistance	82000
MONTBELIARD		1 place Denfert Rochereau	25200
MONTCEAU LES MINES		2 rue Carnot	71300
MONTELMAR		11 bd Marre Desmarais	26200
MONTPELLIER	OBSERVATOIRE	5 boulevard de l'Observatoire	34000
MONTPELLIER	RIMBAUD	24 avenue Paul Rimbaud	34000
MULHOUSE		6 bd de l'Europe	68100
MURET		44 avenue de l'Europe	31600
NANTES	CASSARD	1 allée Cassard	44000
NANTES	COMMERCE	10 allée Brancas	44000
NANTES	ROUTE DE PARIS	36 rue du Marché Commun	44000
NARBONNE		7 cours de la République	11100
NIORT	RICARD	29 bis rue Ricard	79000
NIORT	LES HALLES	1 place des Halles	79000
NIORT	BESSINES	34 route de la Rochelle	79000
NOGENT LE ROTROU		34 place Saint Pol	28400

NOIRMOUTIER		8 rue du Rosaire	85330
ORANGE		101 avenue de Lattre de Tassigny	84100
ORVAULT		170 route de Vannes	44700
ORVAULT	FORUM	38 rue Jules Vernes	44700
ORVAULT	GRAND VAL	C.C Grand' Val - 1 rue de la Conraie	44700
PARIS	GARE DU NORD	27 rue de dunkerque	75010
PARIS	METRO GARE DE LYON	BP n° 30078 - 75561 PARIS Cedex 12	75012
PARIS	NATION	30 place de la Nation	75012
PARIS	RAMBUTEAU	64 rue Rambuteau	75003
PARIS	ST DENIS	16 boulevard Saint Denis	75010
PARTHENAY		69 bd de la Meilleraye	79200
PAU		3 rue Serviez	64000
PAU	BOSQUET	17 cours Bosquet	64000
PERIGUEUX		1 place Bugeaud	24000
PERPIGNAN		2 rue Alsace Lorraine	66000
POITIERS	MC2	ZI de la République - 215 av de Paris	86000
POITIERS	NOTRE DAME	4 rue du Marché Notre Dame	86000
POITIERS	MAIRIE	10 rue Claveurier	86000
PONTIVY		1 rue Nationale	56300
QUIMPER	LES HALLES	9 rue Amiral de La Grandière	29000
REIMS		19 rue Marx Dormoy	51100
RENNES		2 rue Plelo	35000
ROCHEFORT		54 rue du Docteur Peltier	17300
ROCHEFORT	DE GAULLE	24 avenue de Gaulle	17300
RODEZ		1 rue Marie & 2 rue G. Ricard	12000
ROMANS SUR ISERE		76 place Jean Jaurès	26100
ROYAN		18 boulevard de la République	17200
SAINT BRIEUC		13 rue St François	22000

SAINT DIZIER		2-4 rue Gambetta	52100
SAINT ETIENNE		8 place de l'hôtel de Ville	42000
SAINT GAUDENS		7 rue Voltaire	31800
SAINT GILLES CROIX DE VIE		40 bd de l'Egalité	85800
SAINT JEAN DE MONTS		52 rue du Général de Gaulle	85160
SAINT LO		3 et 5 place de l'Hôtel de Ville	50000
SAINT MALO		82 rue Georges Clémenceau	35400
SAINT NAZAIRE		53 Avenue Albert de Mun	44600
SAINT QUENTIN		103 rue du Vermand	02100
SAINTES		37 cours National	17100
SARLAT LA CANEDA		47 rue de la République	24200
SAUMUR		25 place Bilange	49400
SAUMUR	C.COMMERCIAL	C.Cial Leclerc -51 bd Maréchal de Lattre de Tassigny	49400
SAZE		287 route de Rochefort du Gard	30650
SEDAN		6 place Crussy	08200
SEGRE		1 rue Victor Hugo	49500
SETE		5 quai de la Résistance	34200
SOISSONS		45 rue St Martin	02200
SOISSONS	NOBEL	14 allée des Nobels	02200
SORGUES		788 route de Vedène	84700
STRASBOURG		5 place de l'Homme de Fer	67000
TARBES		6 place Verdun	65000
THIONVILLE		14 rue du Manège	57100
THONON LES BAINS		9 place des Arts	74200
TOULON		117 cours Lafayette	83000
TOULOUSE	JEANNE D'ARC	2 place Jeanne d'Arc	31000

TOULOUSE	ESQUIROL	9 place Esquirol	31000
TOULOUSE	ETATS-UNIS	338 avenue des Etats-Unis	31200
TOULOUSE	COMPANS	3 esplanade Caffarelli	31000
TOURCOING		1 place de la République	59200
TOURS		94 rue Nationale	37000
TOURS	RUE BORDEAUX	36 rue de Bordeaux	37000
TROYES		65 rue Georges Clémenceau	10000
TULLE		2 quai de la République	19000
VALENCE		10 boulevard du Général de Gaulle	26000
VALENCIENNES		6-8 rue de Récollets	59300
VANNES		21 rue Joseph Le Brix	56000
VENDOME		Place St Martin	41100
VERDUN		15 rue Beaurepaire	55100
VERNON		2 place du Général de Gaulle	27200
VESOUL		1 rue des Tanneurs	70000
VICHY		23 rue Georges Clémenceau	03200
VIENNE		10 cours Romestang	38200
VILLENEUVE LES AVIGNONS 1		22 avenue Général Leclerc	30400
VILLENEUVE LES AVIGNONS 2		15 avenue Gabriel Péri	30400
VILLENEUVE SUR LOT		25 bd Palissy	47300
VIRE		Place du 6 juin	14500
VITRE		23 rue Garengot	35500